

CONTENU

Présentation du service	2
Que proposons-nous?	2
Comment nous joindre?	2
Que faire en cas de besoin d'aide médicale (urgente)?	3
Quel est le coût d'une consultation?	4
Comment payer une consultation?	4
Que faire en cas d'accident du travail?	5
Que faire en cas d'incapacité de travail?	5
Les documents "d'aptitude au vol"	6
Que faire en cas d'accidents du type piqûres d'aiguilles, coupures, éclaboussures, morsures,... ?	6
Que faire en cas d'incidents "fume" ou "smoke" (émanations et fumées toxiques dans les avions) ?	6
Plus d'information	6

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le Brussels Airport Rescue Team (en abrégé Airport Rescue), assure le service d'aide médicale à Brussels Airport. Airport Rescue est une filiale d'Ambuce Rescue-Team (ART*), qui est le plus grand service ambulancier privé en Belgique. En dehors du transport urgent et non urgent de patients, ART* organise également des secours préventifs lors d'évènements, et des formations telles que "le secourisme" ou "les 'premiers secours en entreprise". ART* est aussi actif dans le domaine du rapatriement (international).

L'équipe du Brussels Airport Rescue Team est constituée de **médecins spécialistes** et d'**infirmiers spécialisés en aide urgente**.

QUE PROPOSONS-NOUS?

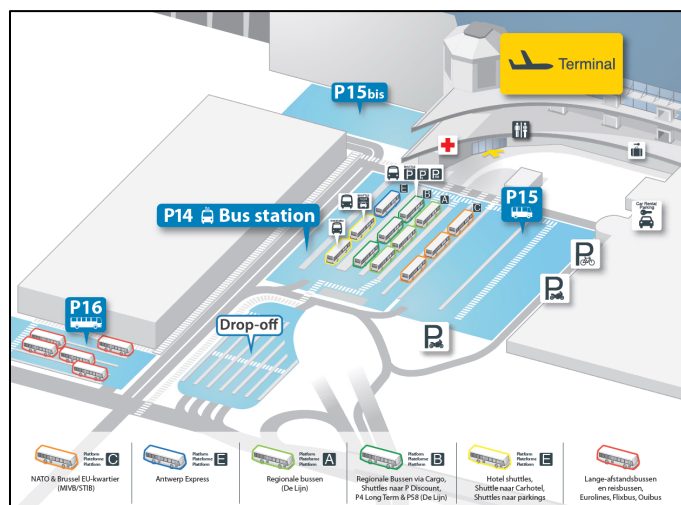
Notre service médical est ouvert 24/24h. Le Brussels Airport Rescue Team s'efforcera de vous aider autant que possible en cas de problèmes médicaux soudains, qu'il s'agisse d'une maladie (par ex. grippe) ou d'un accident du travail.

Pour le suivi des problèmes médicaux connus, le médecin du Brussels Airport Rescue-Team vous réorientera vers votre médecin généraliste ou médecin spécialiste.

COMMENT NOUS JOINDRE?

Le Brussels Airport Rescue-Team opère depuis le **Brussels Airport Medical Center**. Ce centre est situé à l'entrée du bâtiment de l'aéroport, à hauteur du P15.

Si vous n'obtenez pas de réponse au visiophone à l'entrée du Brussels Airport Medical Center, il est fort probable que le médecin se trouve à l'aéroport pour une intervention médicale (urgente). Un téléphone à l'entrée vous permet alors d'appeler le **6363** pour vous annoncer. Veuillez prendre en compte que, selon l'intervention médicale en cours, le temps d'attente peut varier. Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.



QUE FAIRE EN CAS DE BESOIN D'AIDE MEDICALE (URGENTE)?

1. Restez calme
2. Formez le **02/753 63 63** ou le 6363 sur une ligne interne
3. **La personne qui fait l'appel doit se trouver auprès de la victime !**
4. Limitez-vous à l'information essentielle :
 - **Identifiez-vous**, nommez votre fonction et votre service
 - Indiquez à quel **numéro d'appel** vous êtes joignable pour des informations complémentaires
 - Indiquez la **localisation** de la victime
 - Donnez **le nom, le sexe et l'âge de la victime**
 - Décrivez la nature du **problème**
 - Décrivez d'éventuelles **circonstances particulières ou dangereuses** dans les environs
5. Ne raccrochez jamais en premier
6. Attendez d'autres instructions
7. Restez toujours avec la victime
8. Faites-vous reconnaître lorsque vous voyez arriver les services médicaux.

Nous essayons de **traiter autant que possible les problèmes médicaux au Brussels Airport Medical center**. C'est dans nos locaux que les conditions sont optimales pour votre prise en charge. Dans la mesure du possible, veuillez toujours essayer de vous déplacer vers notre centre médical.

QUEL EST LE COÛT D'UNE CONSULTATION?

Tous les médecins du Brussels Airport Rescue-Team sont “conventionnés”, c'est-à-dire qu'ils utilisent les tarifs standard de l'INAMI pour tous les traitements médicaux qu'ils effectuent. Les tarifs pour 2019 sont repris dans le tableau ci-dessous.

consultation	tarifs	Apport personnel ¹
08.00 – 21.00 heures	€ 27,06	€ 12,00
21.00 – 08.00 heures	€ 47,31	€ 24,00
08.00 – 21.00 heures les weekends et jours fériés	€ 36,41	€ 18,00

Le médecin peut également vous facturer des services supplémentaires et/ou des frais de pharmacie en plus du prix d'une consultation. Cela peut être le cas pour la suture d'une coupure, l'administration d'un médicament, la fourniture d'équipement médical à emporter ou pour le traitement d'une plaie.

COMMENT PAYER UNE CONSULTATION?

Les frais de la consultation sont à payer **immédiatement** au médecin, de préférence avec une carte bancaire ou une carte de crédit. Cela vous permettra d'économiser **3,00 € en frais d'administration et de traitement** pour l'établissement d'une note de frais. Si vous n'êtes pas en mesure de payer immédiatement, une note de frais sera établie. Payez-la dès que possible afin d'éviter des frais inutiles.

Après règlement, le médecin vous procurera une attestation de soins. Vous pourrez remettre cette attestation à votre mutualité, comme après une consultation habituelle chez le médecin. La mutualité assurera alors le remboursement légalement requis des services médicaux fournis.

¹ après intervention de la mutualité (résidents Belges)

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL?

Au début de la consultation, indiquez clairement qu'il s'agit d'un accident du travail. Le médecin établira ensuite une attestation pour votre assurance accidents du travail. Remettez cette attestation à votre employeur le plus rapidement possible. Le travailleur est en effet responsable de la déclaration (obligatoire) de l'accident du travail.

Vous payez votre consultation comme une consultation ordinaire (voir ci-dessus).

Le remboursement de toutes les dépenses liées à l'accident du travail se déroule comme suit :

1. Après paiement, le médecin vous transmettra :
 - une attestation de soins (feuille blanc)
 - une attestation de paiement
2. Vous remettez l'attestation de soins à votre mutualité;
3. La mutualité vous fournira alors une attestation de remboursement;
4. Vous envoyez ensuite l'attestation de remboursement et l'attestation de paiement à l'assurance accidents du travail;
5. Le paiement est ensuite effectué par la compagnie d'assurance.

De plus amples informations concernant votre assurance accidents du travail pourront vous être fournies par votre employeur.

Pour des raisons de confidentialité, Brussels Airport Rescue-Team ne transmet jamais d'attestations médicales à des tiers.

QUE FAIRE EN CAS D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL?

Un certificat d'incapacité de travail n'est établi que lorsque le médecin estime que l'état de santé du patient le justifie.

Si un certificat d'incapacité de travail est établi, il n'est valable que pour une courte période (maximum 2 jours). L'objectif principal de ce certificat est de permettre au patient de consulter son propre médecin généraliste ou médecin spécialiste le jour ouvrable suivant.

Pour une incapacité de travail de plus longue durée, le médecin du Brussels Airport Rescue-Team vous réorientera vers votre médecin généraliste ou médecin spécialiste.

LES DOCUMENTS “D’APTITUDE AU VOL”

Pour certaines conditions médicales (par exemple une grossesse ou un plâtre fermé), votre compagnie aérienne doit obtenir un document “d’aptitude au vol”. Ce document ne peut être délivré que par un médecin. La Brussels Airport Rescue-Team peut vous aider. Pour cela, veuillez prendre contact avec notre centre médical.

Un document “d’aptitude au vol” a une durée de 7 jours.

QUE FAIRE EN CAS D’ACCIDENTS DU TYPE PIQÛRES D’AIGUILLES, COUPURES, ÉCLABOUSSURES, MORSURES,...

Toute situation dans laquelle une peau ou des muqueuses endommagées (les yeux, la cavité buccale,...) entrent en contact avec du sang ou des liquides organiques internes d'une autre personne, doit faire l'objet d'un examen plus approfondi.

L'exposition à l'urine, aux selles, à la salive, aux vomissements, à la sueur et aux larmes n'est pas considérée comme une situation à risque, à moins qu'il y ait une présence visible de sang.

Les blessures causées par des matières qui ne sont pas souillées par du sang doivent être désinfectées et soignées. Il est également important dans ce cas de vérifier que votre vaccination antitétanique est toujours en ordre (c'est-à-dire que la vaccination ne remonte pas à plus de 10 ans). Si votre vaccination antitétanique n'est plus en ordre, nous pouvons vous en fournir une nouvelle dans notre centre médical.

QUE FAIRE EN CAS D’INCIDENTS “FUME” OU “SMOKE” (ÉMANATIONS ET FUMÉES TOXIQUES DANS LES AVIONS) ?

Les incidents de “fume” ou “smoke” concernent des situations dans lesquelles l'air dans la cabine d'un avion est contaminé par des polluants provenant des moteurs d'avion, du GAP ou d'autres sources. Si vous éprouvez des symptômes (graves) après un “fume event”, le Brussels Airport Rescue-Team peut faire les observations nécessaires et effectuer les examens standards.

POUR PLUS D’INFORMATION

Contactez-nous par courriel : airportrescue@ambuce.be

Consultez www.airportrescue.be pour la version complète de notre politique de confidentialité.